

Les dispositions financières

• Prise en charge

Le coût de la journée est à la charge de la personne ou sa famille, avec possibilité d'un financement total ou partiel par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

• Tarifs journaliers / 1/2 journée (à titre indicatif au 01/04/2015)

GIR 1/2 : 40,69 euros / 20,34 euros

GIR 3/4 : 37,65 euros / 18,83 euros

GIR 5/6 : 34,62 euros / 17,31 euros

• Ouverture

Le Centre Germaine Marchal est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30. En dehors de ces journées et plages horaires, un répondeur téléphonique permet l'enregistrement des messages. Le transport est assuré en collaboration avec une société prestataire ou directement par la famille si elle le désire.

• Renseignements

• Conseil Départemental

Direction Personnes Agées/ Personnes Handicapées
48 rue du Sergent Blandan Nancy Tel. 03 83 94 52 84

• Service Territorial Personnes Agées/ Personnes Handicapées

13/15 Boulevard Joffre Nancy Tél. 03 83 30 12 26

• Plateforme Accueil Accompagnement Aidants

38 bis rue de Dieuze Nancy tél. 03 83 18 01 14

Le Centre Germaine Marchal et l'OHS Lorraine

L'OHS Lorraine gère une trentaine d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux regroupés en deux départements : Enfance/Handicap et Adultes/Personnes Agées.

Le Département Adultes/Personnes Agées comprend trois SSR (Nancy, Flavigny-sur-Moselle, Bainville-sur-Madon), une HAD, une USLD et deux EHPAD ainsi que plusieurs établissements médico-sociaux : un SSIAD personnes âgées, un SSIAD Personnes Adultes Handicapées (SSIDPAH), une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) et une plateforme d'Accueil et d'Accompagnement aux Aidants.

Le Centre Germaine Marchal, du nom de celle qui fut secrétaire générale de l'ONPA, a été créé en 1988 à l'initiative du CCAS de la ville de Nancy, de l'ONPA, du CHS de Laxou et de l'OHS, qui gère cet établissement devenu EHPAD de jour en 2003.



Centre Germaine Marchal
38 rue de Dieuze
54000 NANCY
tél. : 03 83 36 65 60
cgm@ohs.asso.fr

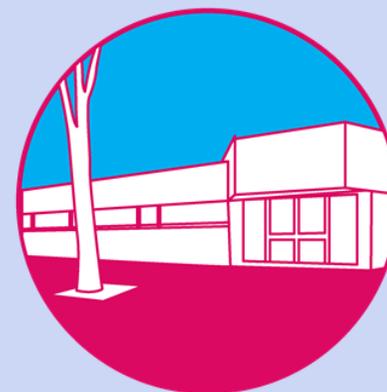


Accompagner et préserver l'autonomie



Centre Germaine Marchal

Accueil temporaire de jour
pour personnes âgées
dépendantes



Tel : 03 83 36 65 60

La mission du Centre

• Un accueil spécifique

Afin de permettre aux familles de sortir de leur isolement, de se reposer, de prendre le temps de se soigner, de reprendre des activités personnelles et surtout de retarder le placement de leur parent, le Centre Germaine Marchal accueille les personnes âgées en perte d'autonomie physiquement et/ou psychiquement, présentant des troubles cognitifs mais ne nécessitant pas une hospitalisation à temps complet. Il possède une capacité d'accueil de 22 places et couvre le secteur de Nancy et de sa proche agglomération. Il est ouvert du lundi au vendredi.

• Des personnes à risque invalidant

Les services du Centre Germaine Marchal s'adressent :

- * À des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans résidant à domicile.
- * À des personnes de moins de 60 ans mais présentant les caractéristiques d'un vieillissement prématuré ou d'une maladie invalidante.

La prescription médicale n'est pas nécessaire. La demande est transmise soit par la famille, soit par les différents partenaires du CGM, les services de soins à domicile, les assistantes sociales, les réseaux gérontologiques, les hôpitaux de jour, le médecin généraliste...

Qui intervient ?

• Une équipe coordonnée

Elle est composée d'une équipe formée à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes physiquement et psychiquement :

- * Infirmière Responsable
- * Animatrice
- * Aide soignante
- * Auxiliaire médico-psychologique
- * Agent hôtelier

Le médecin coordonnateur participe à la politique d'admission, à l'évaluation des personnes accueillies et peut rencontrer les familles sur rendez-vous.

Le suivi et l'évaluation sont assurés lors de synthèses régulières avec tous les professionnels et la mise en place d'un dossier d'observation et de réévaluation du projet d'accompagnement personnalisé de chaque résident.

• Une équipe engagée

La mission du CGM intègre le respect des droits fondamentaux des personnes accueillies, conformément à la charte des droits et libertés de la personne :

- * Droit à l'information tant sur le plan de la prise en charge que des droits fondamentaux,
- * La participation directe de la personne ou de son représentant légal et de son référent, à la définition de la prise en charge,
- * La liberté d'opinion et d'échanges d'idées,
- * Le respect de la vie privée,
- * La confidentialité et le secret professionnel

Déroulement de l'accompagnement

• Des objectifs pour une qualité de vie

Il s'agit d'une prise en charge humaine, favorisant la resocialisation, la valorisation de soi, la préservation de l'autonomie et des fonctions cognitives des personnes accueillies.

• Des prestations adaptées

Elles recouvrent :

- * Des animations variées, proposées en fonction du projet personnalisé d'accompagnement,
- * Une prise en charge médicamenteuse,
- * Des soins d'hygiène et de confort,
- * Une attention particulière aux problèmes comportementaux des personnes,
- * Une communication régulière avec les aidants familiaux,
- * Le repas de midi et le goûter.